

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de CHAZEY BONS

Par arrêté municipal n°58/2019 (A_19_06) en date du 18 novembre 2019
Monsieur le Maire de Chazey Bons ouvre une enquête publique en mairie
DU LUNDI 09 DECEMBRE 2019 AU MARDI 07 JANVIER 2020

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme abrogation de la carte communale sur Pugieu et de modification du zonage d'assainissement sur Pugieu

Monsieur Bernard PAVIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de CHAZEY BONS pour informer et recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

- **Le lundi 09 décembre 2019 de 9h à 12h**
- **Le samedi 21 décembre 2019 de 9h à 12h**
- **Le vendredi 27 décembre 2019 de 15h à 18h**
- **Le mardi 07 janvier 2020 de 15h à 18h**

Le dossier d'enquête est déposé en mairie de CHAZEY-BONS et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête :

- en mairie de CHAZEY BONS aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, les mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 11h.
- sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1789>

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé à la mairie de CHAZEY-BONS pendant toute la durée de l'enquête ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-1789@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de l'enquête publique, soit le mardi 07 janvier 2020 à 18h.

Celles transmises par voie postale ainsi que les remarques écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront tenues à la disposition du public, en mairie de CHAZEY-BONS.

Elles seront intégrées au registre d'enquête publique dans les meilleurs délais.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de CHAZEY-BONS et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

- Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1789>

Au terme de l'enquête, l'élaboration du plan local d'urbanisme entraînant abrogation de la carte communale de Pugieu et la modification du zonage d'assainissement seront approuvées par délibération du conseil municipal de la commune nouvelle de CHAZEY-BONS. Le conseil municipal pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU et du zonage d'assainissement en vue de cette approbation.